

DELEGATION DE M. Alexis BANAYAN

D -20070273

Enquête Publique. Projet du pont Bacalan-Bastide. Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Avis.

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après une phase de concertation, le conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans sa séance du 26 novembre 2006, a retenu la solution du pont levant pour son projet de réalisation d'un franchissement urbain de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure.

L'ouvrage est un pont à travée centrale levante, dégageant une passe navigable de 110m de large et un tirant d'air équivalent à celui du Pont d'Aquitaine en position haute et du Pont de Pierre en position basse.

Long de 433 m, le pont accueillera VL et PL sur deux fois deux voies, un transport en commun en site propre sur deux voies, 2 pistes cyclables et deux trottoirs. Les quatre piles centrales culminent à 87 m.

En concordance avec plusieurs documents de planification urbaine (SCOT, PLU, SDDUC, PDU), cet ouvrage a pour objectif de répondre à l'insuffisance actuelle des possibilités de franchissement du fleuve, en s'intégrant plus largement au projet de continuité des boulevards urbains entre les deux rives.

Le trafic moyen journalier est estimé à 37 000 véhicules lors de la mise en service prévue pour 2011 et à 42 000 véhicules à l'horizon 2020, dont 4% de poids lourds.

Compte tenu du type d'ouvrage et de son coût, ce projet nécessite le lancement de deux procédures de mise à l'enquête publique :

- L'une dans le cadre d'une demande d'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau,
- L'autre au titre d'une procédure « Bouchardeau » destinée à informer le public et recueillir son avis sur les incidences environnementales du projet.

A la demande de la CUB, les deux enquêtes ont été conduites conjointement.

Les deux dossiers ont été mis en consultation publique du 6 mars au 6 avril 2007 à l'Hôtel de Communauté et dans les Mairies de Bordeaux, Bassens, Lormont, Cenon, Saint Louis de Monferrand, Floirac, Bouliac, Latresne, Bègles et Villenave d'Ornon.

Pour la Mairie de Bordeaux, les dossiers ont été consultables à l'Hôtel de Ville, ainsi que dans les mairies de quartier de Bacalan et de la Bastide.

Ces dossiers comportent plusieurs pièces :

- le dossier d'incidence sur l'eau, incluant une étude de navigation, une étude hydraulique et courantologique et un dossier Natura 2000.
- le dossier d'impact environnemental incluant une étude de qualité de l'air, une étude acoustique, une étude de trafic et une étude socio économique.

L'avis du Conseil Municipal est requis uniquement au titre de la loi sur l'eau, au regard des incidences sur le milieu aquatique.

Les conclusions laissent apparaître que le pont n'aura pas d'effet significatif sur la courantologie, sur la qualité des eaux superficielles ni sur la flore et la faune aquatique.

Les effets sur les crues de référence « événement centennal et exceptionnel », sont limités et font l'objet de mesures compensatoires dans les secteurs concernés en amont dans le lit majeur, à hauteur de l'île d'Arcins.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à donner un AVIS FAVORABLE.

M. BANAYAN. -

Mes chers collègues, le projet du pont Bacalan-Bastide a fait l'objet d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau et de la procédure Bouchardeau.

L'avis du Conseil Municipal de Bordeaux est requis uniquement au titre de la loi sur l'eau au regard des incidences sur le milieu aquatique.

Les conclusions font apparaître que le pont n'aura pas d'effets significatifs sur les courants, sur la qualité de l'eau, ni sur la faune et la flore.

Par conséquent je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir permettre à Monsieur le Maire de donner un avis favorable.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. JAULT.

M. JAULT. -

Monsieur le Maire, pour ce qui concerne les courants je pense qu'on pourrait se rapprocher du Maire de Saint-Louis-de-Monferrand. Je crois qu'il y a un petit problème à ce propos.

Deuxième question qui me concerne directement. Moi je me suis toujours demandé, je vous le demande aujourd'hui, pourquoi vous tenez tant à ce que les camions passent sur ce pont ?

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Deux mots. Monsieur le Maire, en fait nous sommes consultés uniquement sur une partie du projet c'est-à-dire ses incidences sur la loi sur l'eau.

Tout ça pour dire que nous n'allons pas refaire le débat sur l'opportunité du pont Bacalan-Bastide. A ce titre nous tenons simplement à indiquer que nous allons nous abstenir sur cette délibération pour rappeler notre position connue, classique, d'opposition au projet du pont Bacalan-Bastide.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC.

Mme BOURRAGUE.

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, juste pour vous dire que cette enquête a retenu l'attention d'un certain nombre de nos habitants. Ils m'ont répété avec raison vos propos de 1999 disant que la priorité et l'urgence était de réaliser ce lien entre la rive droite et la rive gauche pour les quartiers Nord de Bordeaux. Nous voulons sortir de l'enfermement où nous sommes. Il nous est impossible de nous rendre sur le quartier de la Bastide, ou du moins très difficilement aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY.

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je me permets de constater que Mme BOURRAGUE dépasse un peu le sujet puisqu'il s'agit de la loi sur l'eau.

M. LE MAIRE. -

Mais pas le temps de parole. C'est au moins le mérite qu'on peut lui reconnaître.

(Rires)

MME DELAUNAY. -

Je serai aussi brève qu'on l'a été précédemment et que je l'ai été constamment dans ce Conseil Municipal pour dire que nous aussi nous allons nous abstenir pour manifester nos réserves, en particulier dans le domaine de la navigation qui a quand même un rapport avec la loi sur l'eau et notre exigence de demander l'avis des armateurs.

Deuxièmement, nos réserves aussi, comme cela vient d'être exprimé, en ce qui concerne le passage des camions et l'importance de ce pont.

Troisièmement, cela concerne l'écologie, je l'ai déjà évoqué, nos réserves en ce qui concerne l'impact paysager et la conservation du patrimoine naturel.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Simplement pour demander peut-être une compilation des résultats de l'enquête publique pour avoir les différents avis des différentes personnes qui ont répondu dans les différentes mairies de quartiers.

Concernant Saint-Louis-de-Monferrand, je rappelle à mon ami JAULT que le problème principal est le dépôt des boues qui seront évidemment prélevées pour les piles du pont.

Le site de Saint-Louis-de-Monferrand a été choisi par le Port Autonome comme le site traditionnel de dépôt de boues de Garonne. Il y a évidemment à réfléchir avec le Port Autonome pour peut-être rechercher d'autres sites afin de ne pas créer une accumulation particulière sur la ville de Saint-Louis-de-Monferrand.

M. LE MAIRE. -

Merci mes chers collègues.

Pour terminer par un feu d'artifice, du moins je l'espère, je voudrais simplement dire à Mme DELAUNAY que j'ai sous les yeux un tract intéressant qui date des 15 et 22 mars 1998. Il s'agissait des élections cantonales dans le 2^{ème} canton de Bordeaux.

Je vous lis la conclusion de ce tract :

« Pour toutes ces raisons, Philippe DORTHE et les élus socialistes de Bordeaux aux côtés de Gilles SAVARY ont choisi dès le premier jour le pont à travées mobiles, le futur grand pont ouvrant du Port de la lune. »

Fermez le ban ! (Applaudissements – Exclamations)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 55)